



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

---

Lausanne, le 30 août 2017  
IdAff 282'910 - CD - MND-ab

**Question n° 19 de Mme Gaëlle Lapique, déposée le 13 juin 2017 « Dakota Access Pipeline et CPCL »**

---

**Rappel**

*La CPCL détient-elle, directement ou au travers de fonds de placement, des actifs finançant le projet d'oléoduc du Dakota Access Pipeline (par ex. via l'entreprise « Energy Transfer Equity L.P. ETA ») relancé récemment par le président des États-Unis Donald Trump ?*

**Réponse de la Municipalité**

La CPCL est attentive à la durabilité de ses investissements. Ainsi, elle a renoncé à tous ses actifs directs dans les matières premières (y compris le charbon), suivant, en cela, la volonté exprimée par la Municipalité.

La question se pose néanmoins différemment au sujet des placements collectifs. Dans ce cadre-là, une petite part des actifs détenus par la CPCL, de l'ordre de 0.5 pour mille du total de l'ensemble des actifs détenus, est investie dans le projet d'oléoduc Dakota Access Pipeline, de manière indirecte.

Des éléments de réponse plus complets sont apportés dans le rapport-préavis N° 2017/37 du 30 août 2017 répondant au postulat de M. Hadrien Buclin « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ».

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 24 août 2017.*

Au nom de la Municipalité

Le syndic :  
Grégoire Junod

Le secrétaire :  
Simon Affolter



Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch